

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU CLRON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'*avis de discontinuation* doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.

ABONNEMENT : Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

ABONNEMENT

SI PAR AN

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SI PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine: La liberté de conscience dans les hôpitaux; en France.—Quelques renseignements sur le cordon de Saint François.—Le collège de St-Boniface dans la Province de Manitoba.—Retraite du Révd. M. F.-X. Delage comme curé de l'Islet.—Nouveaux changements ecclésiastiques dans l'Archidiocèse de Québec.—Changements ecclésiastiques dans les diocèses de Sherbrooke et de Chicoutimi.—Retraite des élèves du Collège de Ste-Anne.—Bénédiction d'un couvent et d'une cloche à St-Alexandre de Kaministika.—Pèlerinage d'une famille sauvage à Ste-Anne-de-la-Pocatière.—“La fête de la Gerbe” à Chambly.

Gauserie agricole: Soius à donner aux animaux domestiques dans le plus grand intérêt: pécuniaire et moral de l'homme (Suite)—Du bœuf.—Saillie.—Gestation.—Avortement.—Part.

Sujets divers: Exposition de la Société d'horticulture du comté de l'Islet;—Liste des prix donnés à cette exposition.—Avantages des fromageries et boufferies.—Cultivation de la betterave à sucre; avantage que le Canada retirera par cette culture; chances et conditions de succès.

Choses et autres: Une trop grande production de fruits est-elle préjudiciable aux pruniers?—La ferme de l'Asile de Beauport.

Recettes: Vins de gaudelles noires, de rhubarbe et de corises.

A nos abonnés retardataires.—Nous remercions infiniment les abonnés retardataires qui nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes. Nous avons reçu depuis quinze jours plus que nous n'avions reçu depuis deux mois: c'est de bon augure pour l'avenir. Si cet empressement à nous payer devait se continuer, nous pourrions entretenir l'espoir de faire à notre Gazette les changements projetés. Pour peu que l'on y mette de la bonne volonté il serait possible à tous nos abonnés retardataires de s'acquitter de leurs dettes, à l'égard de la Gazette, car ce n'est pas l'argent qui leur manque, puisque les produits agricoles se vendent à des prix élevés.

Première insertion 10 centimes par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centimes par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libellées.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront à l'avantageux d'annoncer dans ce journal. MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal, M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec, ont bien voulu se charger de l'agence de la Gazette des Campagnes.

REVUE DE LA SEMAINE

La liberté de conscience à l'hôpital.—Sous ce titre on lit dans la *Sœur religieuse de Cambrai* (France):

On n'a pas oublié la mort de ce brave pompier Havard qui succombait récemment, victime de son devoir, lors de l'incendie des magasins du Printemps.

Ses camarades l'avaient retiré respirant encore sous les décombres brûlants, et transporté dans un état déplorable à l'hôpital Beaujon.

La Sœur de charité qui pansait ses plaies affreuses comprenait, comme tout le monde, que sa situation était sans espoir; lui demanda s'il ne croyait pas le moment venu de songer à son âme.

Havard, qui n'a d'ailleurs jamais perdu connaissance, remercia la bonne Sœur avec effusion et la pria de faire le nécessaire pour qu'il reçut sans délai les secours de la religion.

M. l'aumônier, aussitôt prévenu, s'apprétait à rendre aux désirs du moribond quand il fut arrêté au passage.

D'après les nouveaux règlements introduits par M. Quentin, lui demandé du prêtre doit être formulée à haute et intelligible voix devant deux témoins. La formalité prescrite n'ayant pas été remplie, le témoignage unique de la sœur de charité fut récusé, et l'accès du lit du mourant fut impitoyablement refusé à l'aumônier.

Pendant ce temps-là, Havard, qui se tordait dans les tortures de l'agonie, se plaignait du retard du prêtre et manifesta une seconde fois avec instance sa volonté de le voir, de lui parler et de recevoir les secours de la religion.

Mais ce n'était point encore dans les formes prescrites par M. Quentin, et quelques instants après il rendait le dernier soupir sans avoir eu la consolation de voir son pieux désir exaucé, ne comptant plus que sur l'infinie miséricorde de Dieu.